

Date de transmission de l'acte: 27/06/2024

Date de reception de l'AR: 27/06/2024

046-214602732-DE_2024_40-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU LOT

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2024

	Date de la convocation : 06/06/2024 <i>L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 11 juin 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.</i>
Membres en exercice : 15	
Présents : 12	Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE
Représentés : 2	Représentés : Nathalie BRUNET représentée par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES
Votants : 14	
	Excusés :
	Absents : Jean-François GUERRAND

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 11 juin 2024
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 20 juin 2024

Objet : LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Mme la Maire informe que suite à la prolifération des frelons asiatiques, Cauvaldor a décidé d'apporter une aide financière aux communes qui souhaiteraient aider les habitants à faire détruire les nids. En effet, l'augmentation de ces nuisibles est incontestable, même si cette année on dénombre déjà beaucoup de frelons européens.

La commune pourrait conventionner avec une entreprise spécialisée, elle prendrait à sa charge la destruction des nids et Cauvaldor rembourserait à la commune 50 % des factures, en fin d'année.

L'entreprise DGF46 (Christophe Bladou de Bretenoux) propose des tarifs préférentiels aux collectivités et la possibilité de conventionner (65€ TTC par nid avec prix dégressifs selon le nombre de nids à détruire).

Les habitants signaleraient à la commune la présence de nid, la mairie missionnerait l'entreprise et s'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatique elle prendrait à sa charge la facture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de donner un avis favorable à la lutte contre les frelons asiatiques
- d'autoriser Mme la Maire à signer une convention avec l'entreprise DGF46 pour la destruction de nids de frelons asiatiques.

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.